

Tarification par période de 14 jours du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

Régimes	Hommes ⁽²⁾					
	Fumeur			Non-Fumeur		
	Congé de primes	Employé	Total en \$	Congé de primes	Employé	Total en \$
Facultatif d'assurance vie additionnelle du conjoint (taux par 10 000 \$ de protection selon l'âge de l'adhérent)						
34 ans et moins	0,04 \$	0,15 \$	0,19 \$	0,02 \$	0,08 \$	0,10 \$
de 35 à 39 ans	0,06 \$	0,23 \$	0,29 \$	0,03 \$	0,10 \$	0,13 \$
de 40 à 44 ans	0,09 \$	0,35 \$	0,44 \$	0,04 \$	0,17 \$	0,21 \$
de 45 à 49 ans	0,14 \$	0,58 \$	0,72 \$	0,07 \$	0,30 \$	0,37 \$
de 50 à 54 ans	0,24 \$	0,97 \$	1,21 \$	0,14 \$	0,56 \$	0,70 \$
55 ans ou plus	0,38 \$	1,52 \$	1,90 \$	0,26 \$	1,03 \$	1,29 \$
	Femmes ⁽²⁾					
34 ans et moins	0,03 \$	0,10 \$	0,13 \$	0,01 \$	0,02 \$	0,03 \$
de 35 à 39 ans	0,04 \$	0,17 \$	0,21 \$	0,02 \$	0,10 \$	0,12 \$
de 40 à 44 ans	0,08 \$	0,30 \$	0,38 \$	0,04 \$	0,15 \$	0,19 \$
de 45 à 49 ans	0,11 \$	0,46 \$	0,57 \$	0,06 \$	0,23 \$	0,29 \$
de 50 à 54 ans	0,18 \$	0,74 \$	0,92 \$	0,10 \$	0,41 \$	0,51 \$
55 ans ou plus	0,26 \$	1,05 \$	1,31 \$	0,19 \$	0,74 \$	0,93 \$

Les primes ne comprennent pas la taxe de vente provinciale de 9 %.

Congé de prime : 20 %

⁽²⁾ En assurance vie additionnelle du conjoint, les taux sont établis en fonction des habitudes tabagiques (fumeur ou non-fumeur) et du sexe du conjoint, mais selon l'âge de l'adhérent. Tout changement dans le taux de primes par suite d'un changement d'âge de l'adhérent prend effet le 1^{er} janvier qui coïncide avec ou qui suit le changement d'âge.